

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-718/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions par un officier de police.

n° 71-718/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 mai 1971

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro
25 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée. pour compter du 16 avril 1971 Gate de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Commissariat central de police (Ministère des Affaires intérieures) par M. Roger Cuvelier, officier de police.